



Alternance & Initiatives citoyennes
de gauche & écologistes

Lettre d'information AIMEylan n°41 Septembre 2018

Rassemblement citoyen de gauche, de l'écologie et du centre
Groupe au conseil municipal de Meylan



*Christel Refour, Antoine Jammes, Sabine Sainte-Rose,
Christophe Batailh Marie-Odile Novelli, Philippe Cardin et
Méline Hérenger*

Cette lettre reprend quelques points abordés au conseil municipal du 25 juin dernier.

Commission extra-Municipale : enfin officielle

Plus de six mois perdus pour officialiser la création de cette Commission Extra-Municipale. Le Maire a tout fait pour qu'il n'y ait pas de délibération officialisant sa création, malgré sa promesse. Il a fallu que les élus AIMEylan proposent une telle délibération, comme le règlement intérieur le permet, et que 12 membres de la Commission écrivent une lettre demandant cette officialisation pour que le maire accepte enfin de proposer une délibération.

Nous avons proposé des améliorations au texte proposé par le maire quelques jours avant le Conseil, dont la présence d'un deuxième élu issu des différentes « minorités ». Le maire a accepté ces propositions, mais en séance a refusé que JC. Peyrin soit le deuxième élu minoritaire...

La délibération a été votée à la majorité, les groupes minoritaires de droite s'étant abstenus, et un siège pour un élu minoritaire reste à pourvoir.

Les querelles personnelles au sein des élus de la liste Tardy continuent à prendre le dessus par rapport à l'intérêt général...

Compte administratif 2017

Le compte administratif de la collectivité est la traduction, en chiffres, de la réalité des politiques et actions menées pour la gestion de la commune et ce en conformité avec le budget voté (à Meylan en l'occurrence le budget non voté et sous tutelle du préfet sur l'année 2017).

Comment comprendre alors une majorité qui dans un premier temps se félicite de la qualité de sa gestion alors même qu'elle est la traduction d'une politique et de choix qu'elle a désavoués un an plus tôt ? C'est la question qui a été posée lors du conseil par l'équipe d'AIMEylan.

Le silence pour toute réponse a une fois encore témoigné de la politique paralysée dans laquelle la ville est plongée.

En effet :

- Reconnaître la qualité des comptes c'est approuver les choix du maire précédent,
- Désavouer ces comptes c'est reconnaître que l'équipe en place a été mauvaise gestionnaire de la ville puisqu'elle a toujours été aux manettes.

Ainsi, comme pour trop de sujets, la seule solution proposée semble être celle de l'immobilisme.

D'un point de vue comptable les comptes sont bons. Ils révèlent des recettes de fonctionnement en très légère hausse 30,19M€ contre 29,99M€ et ce malgré les pertes de dotations globales de l'état....Mais cette augmentation qui s'explique principalement par une hausse des contributions directes ne profite pas aux usagers.

Les Meylanais contribuent plus pour des services qui diminuent (plages horaire d'ouverture des équipements culturels et sportifs, maintenance et entretiens de ces équipements, etc...).

Des comptes qui expriment donc ceci : Les Meylanais payent au sens propre comme au sens figuré des non choix politiques.

Tarifification communale

La tarification communale proposée par la ville répond au même mécanisme, augmenter les contributions mais pas les prestations. La logique initialement proposée été de respecter l'inflation de 1% en dépit du bon sens. Une entrée à la piscine pour un enfant serait passée de 2 euros à 2, 02 euros par exemple... Décision absurde pour les usagers, aberrante pour tenir une régie.

On vous laisse imaginer la gestion de la petite monnaie pour le personnel municipal, le stress et l'attente qu'un tel principe de gestion génère devant les caisses...Un choix où les conséquences ne sont pas mesurées et les gains si insignifiants qu'ils sont plus que discutables tant ils nuisent à la qualité de service. AIMEylan a d'abord proposé de ne pas appliquer cette augmentation et d'y réfléchir de façon pluriannuelle avec des chiffres ronds.

L'amendement pris en compte n'aura retenu que la proposition d'appliquer des sommes arrondies.

Avis sur le PADD

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la Métropole a déjà été approuvé; mais il fallait le modifier afin d'apporter des précisions chiffrées sur la modération de la consommation d'espace avant « l'arrêt » du Plan d'urbanisme Intercommunal de la Métro (PLUi) à l'automne prochain (puis l'enquête publique).

Nous avons d'abord rappelé que l'urbanisation dense, supérieure aux préconisations du SCoT, sans qualité paysagère ni équipements, n'est pas le fait de la Métropole mais bien des équipes successives en place à Meylan depuis 2008.

Nous avons ensuite souligné que le PADD, cadrage du PLUi en construction, comporte des aspects intéressants et novateurs : si le document de la ville de Meylan en 2012 avait eu cette ambition et précision, nous aurions pu attaquer certaines décisions d'urbanisme... Par ailleurs certains sujets ne peuvent être correctement traités qu'au niveau intercommunal comme l'emploi, l'économie, les surfaces et formes commerciales, les logements, les déplacements et les espaces agricoles et de loisirs etc.... Enfin, ce PADD veut prendre en compte des sujets tels que le réchauffement climatique, la qualité urbaine, et paysagère, la consommation d'espaces naturels, la santé et la qualité de l'air.

Mais nous avons aussi souligné les limites de ce PADD:

-on ne diminue que de 20 % la consommation d'espace, c'est à dire qu'on autorise la poursuite de la consommation d'espaces !

-L'objectif d'utiliser tout le foncier économique existant est battu en brèche à Meylan qui voit confirmée la mutation de la zone Nord de PLM par exemple.

-Il y a des « manques » dans la requalification des voiries urbaines (Taillefer, Vieux chêne, Granier Vercors, et Meylan est en bordure de rocade tandis que l'A 41 entre dans la ville...). Seule est prise en compte l'avenue de Verdun.

- Enfin, nous avons rappelé une nouvelle fois l'absence de cadrage du renouvellement urbain intensif. La construction de milliers de logements ne peut s'effectuer sans un aménagement global qualitatif - du reste préconisé par le PADD- (espaces verts, trames vertes et bleues, espaces d'auto-partage,

équipements de proximité, cheminements piétons traversants, etc ...). Ce n'est pas lorsque le grand paysage est massacré par une construction qu'il faut intervenir mais en bien en amont. Nous avons à nouveau demandé la mise en place d'outils (type OAP, ZAC, PAPA, PPCP...) pour bien aménager les zones en renouvellement urbain : le Coeur de Ville -notamment terrain de la Fac de pharmacie et de la Société Générale - , Inovallée, et demandé le renforcement des trames vertes et bleues et d'espaces verts de proximité mis à mal dans l'urbanisation actuelle issue du PLU communal.

Enfin, notre voeu concernant la participation des citoyens au développement métropolitain et à son suivi qualitatif a été adopté à l'unanimité.

Ce voeu propose qu'une analyse annuelle soit faite par la Métropole - en lien avec les communes - en impliquant les citoyens acteurs de leur cadre de vie, concernant l'urbanisme, l'offre nouvelle importante de logements, d'espaces publics, des trames vertes et bleues, la voirie, etc... Afin de vérifier si les objectifs du PADD et du Guide Métropolitain des Espaces Publics et de la Voirie sont atteints.

Avis sur le PDU (Plan de Déplacement Urbain)

Les élus du SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun) ont arrêté le projet de PDU le 5 avril dernier. Avant l'enquête publique qui se déroulera à l'automne, les différentes collectivités devaient donner leur avis. C'est au cours du Conseil Municipal du 25 juin que nous avons pu voter notre avis.

Un avis bien mal préparé par l'exécutif :

- nous avons proposé une réunion d'information sur ce PDU avant la commission qui se réunit une semaine avant chaque conseil, afin que nous puissions débattre avec un minimum d'informations lors de cette commission ; cette réunion d'information s'est déroulée le jeudi suivant la commission... et juste avant le conseil du lundi

- l'avis proposé par la majorité était bâclé (incomplet, mal structuré) et intégrant deux propositions que nous qualifierons de « loufoques » pour améliorer la desserte de Inovallée : une nouvelle ligne de bus (comme si la ligne C1 ne desservait pas Inovallée) et un transport par câble entre Saint-Martin-le-Vinoux et Meylan via le sommet de la Bastille.

Le groupe AIMEylan a proposé neuf amendements pour compléter l'avis proposé et pour remplacer les deux idées « loufoques » par des propositions sérieuses et réalistes.

Parmi les amendements : une amélioration de la desserte du Haut-Meylan, une liaison avec le sud de l'agglomération via un nouveau pont sur l'Isère et l'implication de la commune dans les mesures d'accompagnement aux changements de comportement.

JC Peyrin a proposé un amendement complémentaire aux 9 amendements d'AIMEylan!

A notre grande surprise, l'ensemble des élus du groupe de JC Peyrin a voté nos 9 amendements, dont 3 adjoints, ainsi que les autres élus minoritaires (D. Guiguet, J. Hours, M. Bernard). Nos 9 amendements et celui proposés par JC Peyrin ont donc tous été approuvés par 17 voix contre 16. Seul le groupe de l'exécutif a voté contre et a été mis en minorité.

C'est donc un avis complètement restructuré sur la base des propositions d'AIMEylan qui a été voté à l'unanimité.

Question sur l'avenir de la gestion de la piscine des Buclos

Nous sommes intervenus pour demander des explications sur l'avenir de la gestion de la piscine municipale. En effet, suite à une première question écrite, une réunion d'élus a été organisée. Aucun élu de la majorité n'était présent et seuls deux élus AIMEylan se sont retrouvés en présence des services !

Question : *Les décisions récentes concernant le personnel engendrent une tension qui vient s'ajouter à un sentiment de dégradation pluriannuelle des conditions de travail dans cet équipement. Nous ne*

comprenons pas quels sont vos objectifs ? Quels sont les rôles des éducateurs sportifs, des Maitres Nageurs Sauveteurs (MNS) ?

Quelle est la feuille de route du nouveau directeur de la piscine ? Que cherchez vous à mettre en place ? Certaines personnes nous demandent des explications et nous ne pouvons répondre puisque cela n'a jamais été discuté en commission, ni au conseil, ni même au CTP.

L'adjoint JF. Roux a répondu que pour proposer un panel d'activités diversifiées aux différents publics, ils allaient faire gérer cet équipement par un prestataire et qu'un cahier des charges était élaboré par les services.

Réunion publique d'échange avec les élus AIMEylan

Jeudi 27 septembre 20h30

Salle audiovisuelle des Ayguinards

Prochain conseil municipal

Lundi 24 septembre 18h30

N'oubliez pas de visiter notre site <http://aimeylan.fr>

Abonnez-vous à notre page facebook <https://www.facebook.com/AIMEylan>